

Montréal, le 15 janvier 2004

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Qc) G1R 6A6

Objet : Réponse au complément d'information demandé à Gaz Métro par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) dans le cadre du projet de centrale de cogénération par TransCanada Energy Ltd, à Bécancour

Madame,

Dans votre courrier du 13 janvier 2004, vous faites référence à certains éléments contenus dans notre réponse du 13 décembre 2003. Aussi, demandez-vous des précisions concernant les références des taux d'efficacité utilisés par Gaz Métro, et ceci par deux questions :

1. Si les taux d'efficacité auxquels nous nous référions dans notre courrier du 13 décembre 2003 (respectivement 85% et 95%) correspondent au pouvoir calorifique supérieur (PCS) du gaz naturel ou plutôt au pouvoir calorifique inférieur (PCI);
2. si, dans le cas où il s'agirait de taux PCS, nous pouvions les convertir en taux PCI.

En ce qui concerne la première question, Gaz Métro utilise le taux d'efficacité PCS. En effet, c'est à ce type de taux que font généralement référence les industries du secteur énergétique nord-américain.

Pour répondre à votre deuxième question, afin d'effectuer la conversion du taux PCS au taux PCI, il nous faut diviser le taux PCS par 0,9. Donc, un taux d'efficacité PCS de 85% équivaut à un taux PCI de 94,4%. De même, un taux PCS de 95% équivaut à un taux PCI de 105,6%.

Enfin, nous espérons que ces réponses sauront vous satisfaire. Si toutefois vous avez des interrogations supplémentaires, nous nous ferons un plaisir d'y répondre aux mieux de nos compétences.

En vous remerciant, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Philippe Batani  
Conseiller, Affaires publiques et gouvernementales  
Gaz Métro